



CLEVELAND

Province de Québec
MRC du Val-Saint-François
Municipalité du Canton de Cleveland

AVIS PUBLIC

CONCERNANT LA TENUE D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AVIS PUBLIC EST DONNÉ, PAR LE SOUSSIGNÉ, AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NO. 594 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES.

QUE conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 16 janvier 2023, le Conseil municipal a adopté, par résolution, un projet de règlement, intitulé « **Règlement numéro 594 relatif à la démolition d'immeubles.** »

QUE le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences du projet de règlement suivant :

- RÈGLEMENT NUMÉRO 594 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES.

QUE le projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QUE l'objet de ce règlement vise à :

- Encadrer les démolitions de bâtiments sur le territoire de la municipalité.

QUE la consultation publique sur ce projet de règlement se tiendra le lundi, 13 février 2023 à 18h30 à la salle du conseil, située au 292, chemin de la Rivière, Canton de Cleveland. Au cours de la séance publique, on expliquera le projet de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

QUE le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 292, chemin de la Rivière, à Cleveland durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné à Canton de Cleveland, le 18 janvier 2023.

Martin Lessard
Directeur général / greffier-trésorier
Municipalité du Canton de Cleveland